



**15-336 BIS – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 15-336 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Avis du conseil communautaire sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

**RAPPORT**

Monsieur PRIOLLAUD informe le conseil communautaire que Monsieur le Préfet de l'Eure a transmis à l'Agglomération, par courrier en date du 16 octobre 2015, reçu le 22 octobre 2015, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015) et invite le conseil communautaire à exprimer un avis sur ce dossier.

Cet avis est exprimé conformément aux dispositions prévues par la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe. La collectivité à deux mois, à compter de la réception du projet de schéma, pour délibérer.

Monsieur PRIOLLAUD précise que le périmètre de l'Agglomération Seine-Eure n'est pas impacté par la proposition de schéma présentée par Monsieur le Préfet de l'Eure.

Les membres du conseil communautaire sont donc invités à se prononcer sur le projet précité.

**DECISION**

**Le conseil communautaire** ayant entendu le rapporteur et délibéré,

**VU** la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5210-1-1,

**VU** le courrier de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 16 octobre 2015, reçu le 22 octobre 2015,

**VU** le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015),

**DONNE** un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015) en ce qui concerne la Communauté d'agglomération Seine-Eure,

**SE LAISSE** toutefois la possibilité de discuter d'hypothèses de fusion avec les Communautés voisines de l'Agglomération Seine-Eure, qui ne sont pas impactées par le schéma.

**Adopté par 30 voix POUR, 24 abstentions et 2 voix CONTRE.**

**Pour copie conforme,  
Le Président.**

Tout va bien

**Commune d'Acquigny**  
27400

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015**

République Française

NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL				DATE DE LA CONVOCATION	SECRETAIRE DE SEANCE
En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Qui ont pris part à la délibération	16/11/2015	Mme Béatrice LANGLET
19	13	5	18		

L'an deux mille quinze, le vingt novembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Stéphane Sauvan, maire.

**Présents** : Monsieur Stéphane Sauvan, Maire, Messieurs Pascal Fichaux, Guy Bordeau, Martial Cheron, Madame Catherine Burgan, Adjoint, Mesdames, Annie Grout, Béatrice Langlet, Michèle Lecesne, Nathalie Létaux, Evelyne Septfons, Elisabeth Vibert Sedlacek, Monsieur Gwénaél Roquain, David Touzée, Conseillers.

**Absents** : Madame Nathalie Thomas est absente.

Madame Brigitte Clin a donné pouvoir à Monsieur Pascal Fichaux.

Monsieur Michel Besnier a donné pouvoir à Monsieur Stéphane Sauvan.

Monsieur Eric Bouttier a donné pouvoir à Madame Catherine Burgan.

Monsieur Patrick Collet a donné pouvoir à Madame Michèle Lecesne.

Monsieur Guy Gilet a donné pouvoir à Madame Nathalie Letaux.

**N°60/2015 - Projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

Rapporteur : Stéphane Sauvan.

Par courrier en date du 16 octobre 2015, Monsieur le Préfet de l'Eure a transmis aux communes le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) et sollicite leurs avis sur la future carte des EPCI à fiscalité propre et sur les dissolutions de syndicats intercommunaux, ceci dans un délai de 2 mois.

A l'issue de cette consultation ce projet pourra être amendé par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de l'Eure (CDCI), à la majorité des deux tiers de ses membres, soit 32 voix, durant une période de trois mois, qui suivra les deux mois de consultation des communes.

Une fois le schéma arrêté, les communes seront de nouveau saisies sur les arrêtés de périmètres qui concerneront chacun des territoires prévus au schéma.

Le SDCI s'insère dans la loi NOTRe qui fixe un seuil minimum de 15000 habitants pour chaque EPCI.

**Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

Vu le code général des collectivités territoriales. et notamment l'article L5210-1-1.

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 16 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet,

Considérant que ce projet a été reçu le 16 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception,

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le préfet.

**Acte rendu exécutoire après transmission à la préfecture le 23 novembre 2015, et publication ou notification le 23 novembre 2015.**

**Stéphane Sauvan, Maire d'Acquigny.**



23 NOV. 2015

ARRIVÉE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALIZAY

Séance du mardi 8 décembre 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14

VOTE : pour : 14  
contre : 0 abstention (s) : 0  
5/12/2015

Date de la convocation  
2 décembre 2015

Objet de la délibération

Projet de Schéma Départemental  
de Coopération Intercommunale  
(SDCI)

L'an deux mil quinze, le mardi 8 décembre, 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arnaud Levitre, Maire.

**PRESENTS** : M. Arnaud LEVITRE, M. Yves GRENIER, M. Zahir MECHKOUR, M<sup>me</sup> Céline BACHELET, M<sup>me</sup> Françoise BACHELET, M<sup>me</sup> Emma COLLONGUES, M. Gaëtan LEVITRE, M. Patrice L'HERMITTE, M. Jean Claude LEVILLAIN, M. Antoine LOPY, M<sup>me</sup> Sophie MANSUY, M. Jean-Luc TESSON.

**ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S** : M<sup>me</sup> Nadia EZZNAGUI.

**ABSENT(E)S POUVOIR(S)** : M<sup>me</sup> Martine ROBERT a donné pouvoir à M<sup>me</sup> Françoise BACHELET, M<sup>me</sup> Véronique GAUTIER a donné pouvoir à M. Yves GRENIER.

**SECRETAIRE** : M<sup>me</sup> Céline BACHELET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

M. Arnaud Levitre, Maire informe le conseil municipal que Monsieur le Préfet de l'Eure a transmis à la commune, par courrier du 16 octobre 2015, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015) et invite le conseil municipal à exprimer un avis sur ce dossier.

Cet avis est exprimé conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe. La collectivité a deux mois, à compter de la réception du projet de schéma pour délibérer.

Après avoir entendu le rapporteur et délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ❖ Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe
- ❖ Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5210-1-1
- ❖ Vu le courrier de Monsieur le Préfet de l'Eure du 16 octobre 2015
- ❖ Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (version du 15 octobre 2015)
- ❖ Donne un avis favorable sur l'ensemble du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015)
- ❖ Se laisse la possibilité de discuter d'hypothèses de fusion avec les Communautés voisines de l'Agglomération Seine-Eure, qui ne sont pas impactées par le schéma

- ❖ Demande une équité de traitement entre les territoires et les communes
- ❖ Demande un respect de l'autonomie des communes
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette délibération



Pour extrait certifié exact,

Le Maire,

Arnaud LEVITRE.

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AMFREVILLE SOUS LES  
MONTs

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	10

Séance du 15 Décembre 2015



L'an deux mille quinze

et le quinze décembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune,

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par

la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Yves LANIC, Maire.

Présents: MM. LANIC, HAREL, VIGOR, ADAM, DRELY, Mmes LOIR, FOUCHER, BOUCHERET, REVERT, DANY.

Absents: Mmes VIGER, DAVOINE, MM. DESCAMPS, DESVEAUX, VARIN excusés

Date de la Convocation  
8 décembre 2015

Date d'Affichage

Objet de la Délibération  
**Schéma Départemental  
de Coopération  
Intercommunale**

Secrétaire: M. Harel

**DANS CETTE SEANCE**

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 20 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet,

Considérant que ce projet a été reçu le 20 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent réception,

Après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué  
**JEAN PIERRE HAREL**



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D' AMFREVILLE SUR ITON**

Séance du 9 décembre 2015

L'an deux mille quinze le neuf décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Joëlle LENFANT, Maire.

**Présents** Mmes ARNAUD Chantal, DERUELLE José-Inès, LENFANT Marie-Joëlle, PASCUAL Lisa, Mrs HENRY Nicolas, LAMBERT Patrick, LÉCUYER Emmanuel ( arrivé en cours de réunion) , MASSÉ Nicolas, MENNEREUIL Gérald, NERDEUX Pascal, Michel PEYRAT (départ en cours de réunion).

**Absents** : ABRAHAM Marylène, BACHELOT Stéphanie, LETARD Carole, LONGUET Alain,

**Pouvoir** : ABRAHAM Marylène à HENRY Nicolas  
LETARD Carole à MASSE Nicolas

Madame Deruelle assure le secrétariat de séance.

Nombre de présents au Conseil Municipal : 11 Nombre en exercice : 15 Nombre qui ont pris part à la délibération : 13
--

**Objet : Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

Mme le Maire informe le conseil municipal que Monsieur le Préfet de l'Eure a transmis à la commune, par courrier en date du 16 octobre 2015, reçu le 24 octobre 2015, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015) et invite le conseil municipal à exprimer un avis sur ce dossier.

Cet avis est exprimé conformément aux dispositions prévues par la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe. La collectivité à deux mois, à compter de la réception du projet de schéma, pour délibérer.

Mme le Maire précise que le périmètre de l'Agglomération Seine-Eure n'est pas impacté par la proposition de schéma présentée par Monsieur le Préfet de l'Eure.

Les membres du conseil municipal sont donc invités à se prononcer sur le projet précité.

**DECISION**

**Le conseil municipal**, ayant entendu le rapporteur et délibéré,

**VU** la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5210-1-1



PROFICOMRE DE L'EURE  
14 DEC. 2015  
ARRIVÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation**  
**24 novembre 2015**  
**Date d'affichage**  
**24 novembre 2015**

L'an deux mil quinze, le vendredi 04 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre MAZURIER.

Etaient présents : P. MAZURIER, Y. PESQUEUX, J. CUSSAGUET, D. ROULLE, S. DAMOISEAU, J. MARIE, N. RENARD

**Nombre de conseillers en exercice** ----- 9  
**présents**----- 7

Etaient absentes : S. DEBUIGNY, S. DUBUC

Madame Debuigny donne pouvoir à monsieur Renard

Madame Dubuc donne pouvoir à Monsieur Pesqueux

SDCI

## RAPPORT

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le Préfet de l'Eure a transmis à la commune, par courrier en date du 16 octobre 2015, reçu le 27 octobre 2015, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015) et invite le conseil municipal à exprimer un avis sur ce dossier.

Cet avis est exprimé conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe. La collectivité a deux mois, à compter de la réception du projet de schéma pour délibérer.

Monsieur le maire précise que le périmètre de l'Agglomération Seine Eure n'est pas impacté par la proposition de schéma présentée par Monsieur le Préfet de l'Eure. Les membres du conseil municipal sont donc invités à se prononcer sur le projet précité.

## DECISION

Le conseil municipal, ayant entendu le rapporteur et délibéré,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5210-1-1

VU le courrier de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 16 octobre 2015, reçu le 27 octobre 2015

VU le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015)

DONNE un avis favorable sur l'ensemble du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015)

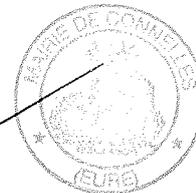
SE LAISSE la possibilité de discuter d'hypothèses de fusion avec les communautés voisines de l'Agglomération Seine Eure, qui ne sont pas impactées par le Schéma.

**Fait et délibéré à CONNELLES, le 11 décembre 2015.**

**Pour extrait certifié conforme au registre**

PRÉFECTURE DE L'EURE  
LE 14 OCT. 2015  
ACCUSÉ

Le Maire,  
Pierre MAZURIER.



cait 14

DEPARTEMENT DE L'EURE

CANTON DE LOUVIERS SUD

27400 CRASVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**PERMANENCES ELECTIONS PRESIDENTIELLE**

Date de convocation : **30 octobre 2015** -

Nombre de conseillers en exercice : **11**

Présents : **8**

Votants : **8**

L'an deux mil quinze, le vendredi six novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Crasville, légalement convoqué le 30 octobre 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations, sous la présidence de **M. Jean Michel DERREY**, Maire de la commune.

Etaient présents : MM. Derrey, Chevallier, Vasseur  
Mmes Debaisieux, Deboos, Lewyllie, Lamotte-América,

Absents excusés : MM. Rochefort, Pesqueux, Poisson, Mme Beaucourt

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LEWYLLIE

**AVIS SUR LE PORJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE  
COOPERATION INTERCOMMUNALE (15-16)**

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 23 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 23 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent la réception ;

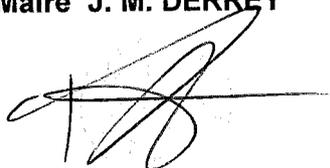
Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

Certifié exécutoire compte tenu de l'envoi en Préfecture le 17 novembre 2015

Pour copie certifiée conforme  
Crasville, le 17 novembre 2015

**Le Maire J. M. DERREY**



**Le Maire : J.M. DERREY**



27400 CRASVILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

PRÉFECTURE DE L'EURE

15 DEC. 2015

ARRIVÉE

Date de convocation : 4 décembre 2015 -

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mil quinze, le jeudi dix décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Crasville, légalement convoqué le 4 décembre 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations, sous la présidence de **M. Jean Michel DERREY**, Maire de la commune.

Etaient présents : MM. Derrey, Chevallier, Pesqueux, Poisson,  
Mmes Beaucourt, Debaisieux, Lewyllie, Lamotte-América,

Absents excusés : M. Rochefort, Vasseur et Mme Deboos,

Secrétaire de séance : Mme Noémie BEAUCOURT

Après lecture de la séance précédente, le Maire a déclaré la séance ouverte.

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE  
- INTERCOMMUNALITE -  
ADMINISTRATION GENERALE (15-18)**

**Avis du Conseil Municipal  
sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

**RAPPORT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Préfet de l'Eure a transmis à la Commune, par courrier en date du 16 octobre 2015, reçu le 23 octobre 2015, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015) et invite le conseil Municipal à exprimer un avis sur ce dossier.

Cet avis est exprimé conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe. La collectivité à deux mois, à compter de la réception de schéma, pour délibérer.

Monsieur le Maire précise que le périmètre de l'Agglomération Seine-Eure n'est pas impacté par la proposition de schéma présentée par Monsieur le Préfet de l'Eure.

Les membres du Conseil Municipal sont donc invité à se prononcer sur le projet précité.

**DECISION**

**Le Conseil Municipal**, ayant entendu le rapporteur et délibéré,

VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, dite loi NOTRe

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5210-1-1

VU le courrier de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 16 octobre, reçu le 23 octobre 2015

VU le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015)

**DONNE** un avis favorable sur l'ensemble du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015)

**SE LAISSE** la possibilité de discuter d'hypothèses de fusion avec les Communautés voisines de l'Agglomération Seine-Eure, qui ne sont pas impactées par le schéma.

Certifié exécutoire compte tenu de l'envoi en Préfecture le 11 décembre 2015

Pour copie certifiée conforme  
Crasville, le 11 décembre 2015

**Le Maire J. M. DERREY**

**Le Maire : J.M. DERREY**



PRÉFECTURE DE L'EURE

15 DEC. 2015

ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION  
20 novembre 2015

L'an deux mille quinze le premier décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur DELAMARE Thierry, Maire.

DATE D'AFFICHAGE  
20 novembre 2015

Etaient présents : DUMONT.P – DELAMARE.V – BOUCOURT.JM – CATTELIN.P – HEITZ.J - NOURY.C – JEUFROY.B - KHERRAF.N – COUPE.G – BOURDIN.N - GRAJEWSKI.C – RICHARD.A – THIREZ.J

Nombre de conseillers :  
En exercice 15  
Présents 14  
Votants 14

Absents : BELLIERE.D  
Absents excusés :  
GRAJEWSKI.C est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET :** **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE –**  
**ADMINISTRATION GENERALE – Avis du conseil municipal sur le projet**  
**de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**  
**RAPPORT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur le Préfet de l'Eure a transmis à la commune, par courrier en date du 16 octobre 2015, reçu le 23 octobre 2015, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015) et invite le conseil municipal à exprimer un avis sur ce dossier.

Cet avis est exprimé conformément aux dispositions prévues par la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe. La collectivité a deux mois, à compter de la réception du projet de schéma, pour délibérer.

Monsieur le Maire précise que le périmètre de l'Agglomération Seine-Eure n'est pas impacté par la proposition de schéma présentée par Monsieur le Préfet de l'Eure.

Les membres du conseil municipal sont donc invités à se prononcer sur le projet précité.

**DECISION**

**Le conseil municipal**, ayant entendu le rapporteur et délibéré,  
**VU** la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe  
**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5210-1-1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212701882-20151201-DELIB3215-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2015

**VU** le courrier de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 16 octobre 2015, reçu le 23 octobre 2015.

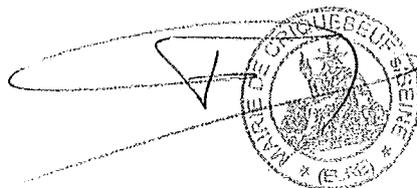
**VU** le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015)

**DONNE un avis favorable** sur l'ensemble du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015)

**SE LAISSE** la possibilité de discuter d'hypothèses de fusion avec les Communautés voisines de l'Agglomération Seine-Eure, qui ne sont pas impactées par le schéma

**- ADOPTE A L'UNANIMITE -**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
LE MAIRE,  
Thierry DELAMARE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212701882-20151201-DELIB3215-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2015

744  
**COMMUNE de  
LES DAMPS**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Canton de  
PONT DE L'ARCHE  
Arrondissement des  
ANDELYS

**N° 91/2015**

République Française

**Séance du 17 NOVEMBRE 2015**

**Nombres de  
Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la déli
--------------------------------------	-------------	-----------------------------------

11	15	13
----	----	----

**Date de la convocation**

09/11/2015

L'an deux mille quinze et le dix sept novembre à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de M. René DUFOUR, Maire.

**Présents** : MM. DUFOUR, FRYZ, ANSEAUME, MIGAULT, PANEL,  
RECHER Mmes CAMUS, FORTIN, LE HENAFF, LETELLIER, TOUCHARD

**Absents excusés** : MM BATTE (pouvoir à N. TOUCHARD), BLUET  
(pouvoir à J. FRYZ), Mme TOUVENOT

**Absente** : Mme LEBRET

**Secrétaire de séance** : M. PANEL

**AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE**

**RAPPORT**

M le Maire informe le conseil municipal que Monsieur le Préfet de l'Eure a  
transmis à la commune, par courrier en date du 16 octobre 2015, reçu le 22  
octobre 2015, le projet de Schéma Départemental de Coopération  
Intercommunale (version du 15 octobre 2015) et invite le conseil municipal à  
exprimer un avis sur ce dossier.

Cet avis est exprimé conformément aux dispositions prévues par la loi n°2015-991  
du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi  
NOTRe. La collectivité à deux mois, à compter de la réception du projet de  
schéma, pour délibérer.

M le Maire précise que le périmètre de l'Agglomération Seine-Eure n'est pas  
impacté par la proposition de schéma présentée par Monsieur le Préfet de l'Eure.

Les membres du conseil municipal sont donc invités à se prononcer sur le projet  
précité.

**DECISION**

**VU** la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de  
la République, dite loi NOTRe

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5210-1-1

**VU** le courrier de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 16 octobre 2015, reçu le  
22 octobre 2015

**VU** le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version  
du 15 octobre 2015)

**Après** avoir pris connaissance de la proposition du Préfet, après avoir examiné les cartes de l'actuel schéma et du futur schéma proposé par le préfet, et après en avoir discuté, les élus du Conseil municipal des Damps émettent les observations suivantes :

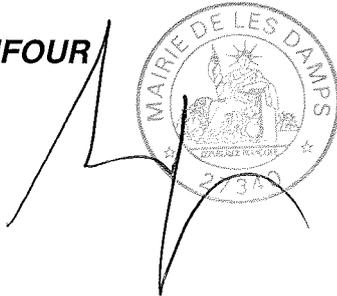
- Souhait que ce projet prenne en compte les remarques faites par les différentes collectivités.
- Respecter les décisions prises par les élus des territoires concernés car c'est eux qui doivent décider de leur devenir commun dans leur bassin de vie.
- Laisser à la Communauté d'Agglomération Seine Eure la possibilité de discuter d'hypothèses de fusion avec les Communautés voisines qui ne sont pas impactées par le schéma

**Après** en avoir délibéré, le Conseil Municipal des Damps émet, à l'unanimité, un **AVIS FAVORABLE** sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

La présente délibération sera transmise sans délai à Monsieur le Préfet.

**Pour extrait certifié conforme**

**Le Maire**  
**René DUFOUR**



PRÉFECTURE DE L'EURE

01 DEC. 2015

ARRIVÉE

TM

2015.014

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LA HAYE LE COMTE**

Séance du 29 septembre 2015

L'an deux mille quinze le huit décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELACOUR Alexandre, Maire.

**Présents** Mrs CROCFER Jean-Pierre, GARGATTE Jean-Louis, HEULLANT Claude, MANCHON Jean-Pierre, PERNIN Philippe, QUIRIN Morgan  
Mmes BLOT Christelle, DESCHACHT Séverine, MARTINAT Sandrine, POUVREAU Dominique

Nombre de présents au Conseil Municipal : 11  
Nombre en exercice : 11  
Nombre qui ont pris part à la délibération : 11



**Secrétaire de Séance** : Mme DESCHACHT Séverine

**Objet :**

**- projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunal reçu le 13 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal proposé par le préfet,

Considérant que le projet a été reçu le 13 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception,

Après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS FAVORABLE, avec 1 contre et 2 abstentions, sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

**Avis favorable : 13 votants 10 pour**



Le Maire





Département de l'Eure  
**MAIRIE DE LA HAYE MALHERBE**

Téléphone 02.32.50.61.30  Télécopie 02.32.40.48.60

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 15

**Séance du mercredi 16 décembre 2015**

L'an deux mille quinze et le mercredi seize décembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé LETELLIER, Maire.

Tous les conseillers étaient présents sauf :

Absents excusés : Madame Amélia BRÉANT, Monsieur Jean-Marc SEYMOUR a donné pouvoir à Monsieur Hervé LETELLIER, Madame Béatrice CORMON.

Date de convocation :  
10 décembre 2015  
Date d'affichage :  
10 décembre 2015

Absents non excusés : Madame Angélique PLATZ, Madame Séverine BONNET-THOMAS.

Madame Marie-Françoise VAVASSEUR a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme DERREY a donné lecture du procès-verbal de la séance précédente, celui-ci n'appelle aucune observation.

PRÉFECTURE DE L'EURE

28 DEC. 2015

ARRIVÉE

**AVIS SUR LE SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que Monsieur le Préfet de l'Eure a transmis à l'Agglomération, par courrier en date du 16 octobre 2015, reçu le 22 octobre 2015, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (version du 15 octobre 2015) et invite le conseil municipal à exprimer un avis sur ce dossier.

Cet avis est exprimé conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe. La collectivité a deux mois, à compter de la réception du projet de schéma, pour délibérer.

Monsieur le Maire précise que le périmètre de l'Agglomération Seine-Eure n'est pas impacté par la proposition de schéma présentée par Monsieur le Préfet de l'Eure.

Les membres du conseil municipal sont donc invités à se prononcer sur le projet précité.

**DECISION**

Le conseil municipal ayant entendu Monsieur le Maire et délibéré,

VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5210-1-1

VU le courrier de Monsieur le Maire en date du 16 octobre 2015, reçu le 22 octobre 2015

VU le projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015)

**DONNE** un avis favorable sur l'ensemble du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

4 voix Pour — 3 voix Contre — 8 Abstentions.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Hervé LETELLIER

PRÉFECTURE DE L'EURE

28 DEC. 2015

ARRIVÉE

7169  
DEPARTEMENT DE L'EURE  
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS  
Canton de VAL DE REUIL  
COMMUNE  
DE  
HERQUEVILLE

DATE DE CONVOCATION  
23 novembre 2015

DATE D'AFFICHAGE  
30 novembre 2015

Nombre de conseillers : 11  
En exercice 11  
Présents 9  
Votants 11

**OBJET :**

**Avis sur le projet de schéma**  
**Départementale**  
**De coopération**  
**intercommunale**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze le trente novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BREVAL, Maire.

Etaient présents : Annick VAUQUELIN, Paul EMAER, Marianne BINON, Nathalie FONTENEAU, Jocelyne GAUTIER, Pierre HAMON, David HARENG, Christophe THEVENARD

Absents excusés : Christophe MANGUIN, Christine LEVY

Pouvoirs de Christophe MANGUIN à Jean-Pierre BREVAL  
Christine LEVY à Jocelyne GAUTIER

Annick VAUQUELIN est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1.-1

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 27 octobre 2015

Considérant qu'en application de l'article l5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 27 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré,

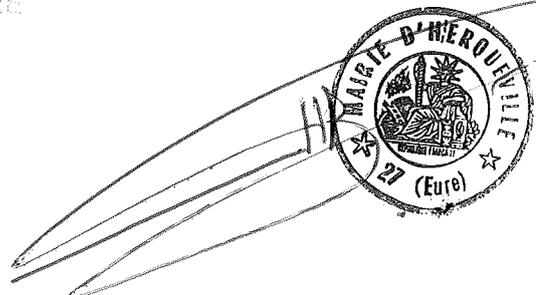
EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet

POUR EXTRAIT CONFORME  
DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDIT  
JEAN-PIERRE BREVAL

PRÉFECTURE DE L'EURE

24 DEC, 2015

ATTESTATION





DELIBERATION N° 348.15.39

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE D'IGOVILLE  
27460 - IGOVILLE

Nombres de Membres

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Date de la convocation  
Le 2.12.2015



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 07.12.2015**

L'an deux mille quinze  
Le 07.12  
A 20H30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BLANDIN.

**Présents :** Mr MACE Emmanuel, Mme BRAULT Françoise, Mr WAECHTER William, Mme DELBE Sandrine, Mr JAHIER Gwenaël, Mme LE MAIRE Brigitte, Mme MAURISSE Virginie, Mr BOUQUET Arnaud, Mr LEMERCIER Ludwig, Mme MENGUAL Hélène, Mme LEFEBVRE Sylvie, Mr DUCHÉ Daniel, Mme GUIGUENO Sandra.

**Procurations :**

Mme DUBOIS Marylène à Mr MACE Emmanuel  
Monsieur MINEUR Xavier à Madame BLANDIN Sylvie  
Monsieur SAILLOT Gérard à Madame BRAULT Françoise  
Mme BREEMEERSCH Nathalie à Mme DELBE Sandrine

**Absent :** Mr LERAT

**Secrétaire de séance :** Mme MAURISSE Virginie

---

**Objet de la délibération :**

**PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Préfet de l'Eure a transmis à la commune, par courrier en date du 16 octobre 2015, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015) et invite le Conseil Municipal à exprimer un avis sur ce dossier.

Cet avis est exprimé conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe. La collectivité a deux mois, à compter de la réception du projet de schéma, pour délibérer.

---

Département de l'EURE - Canton de Pont de l'Arche  
Mairie d'Igoville - 27 460 IGOVILLE

t : 02.35.23.01.94 - f : 02.35.02.11.66 - e : mairie.igoville@wanadoo.fr



DELIBERATION N° 348.15.39

Madame le Maire précise que le périmètre de l'Agglomération Seine-Eure n'est pas impacté par la proposition de schéma présentée par Monsieur le Préfet de l'Eure.

Les membres du Conseil Municipal sont donc invités à se prononcer sur le projet précité.

DECISION

Le Conseil Municipal, ayant entendu le rapporteur et délibéré,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5210-1-1

VU le courrier de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 16 octobre 2015,

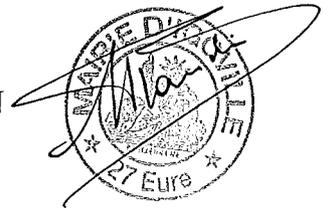
VU le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015)

DONNE un avis favorable sur l'ensemble du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015)

SE LAISSE la possibilité de discuter d'hypothèses de fusion avec les Communautés voisines de l'Agglomération Seine-Eure, qui ne sont pas impactées par le schéma.

Le Maire,

S. BLANDIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2015**

Date de convocation : 17 novembre 2015  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 12

Présents : Alain LEMARCHAND, Armelle LEFEBVRE, Augustin CORGE, Patrick MAUGARS, Anne DUVAL  
Dominique FOURNEAUX, Marie-France KULEZYNSKI, Sébastien BROSSARD, Michel LEVALLOIS,  
Françoise VASSEUR, Anne-Sophie MILARD, Philippe SEMENT

**2015 – 44 Schéma départemental de coopération intercommunale**

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 26 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L 5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 26 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal : EMET un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

SE LAISSE la possibilité de discuter d'hypothèses de fusion avec les Communautés voisines de l'agglomération Seine-Eure, qui ne sont pas impactées par le schéma.

Pour copie conforme

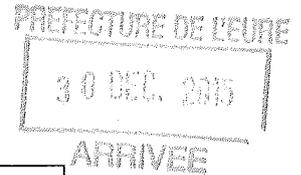
Le Maire

Alain LEMARCHAND

1 esc reçu



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 30 NOVEMBRE DEUX MILLE QUINZE



Date de convocation : 24 novembre 2015  
Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n° 15-147 à 15-171 incluse	30	3	0	33
De la délibération n° 15-172 à 15-173 incluse	28	5	0	33
De la délibération n° 15-174 à 15-177 incluse	27	6	0	33
De la délibération n° 15-178 à 15-185 inclus	26	6	0	33

Secrétaire : Charles SAVY

**PRESENTS :** M. PRIOLLAUD, Maire, Mme TERLEZ, MM. BIDAULT, LECUYER, Mme ROUZEE, M. LE ROUX, Mme OUADAH, M. PIRES, Mme LANGEARD, Adjoint, MM. JUBERT, DUVERE, JUHEL, WUILQUE, Mme VAYRAC, Mme HOFFMANN (jusqu'à la délibération n° 15-171), Mme LEMAN, M. BAZIRE (jusqu'à la délibération n° 15-171), Mme BOISSEL, M. DO ROSARIO, Mme DJEMEL (jusqu'à la délibération n° 15-177), M. GAUTIER, Mme CARON-DOUBET, M. SAVY, M. YUNG (jusqu'à la délibération n° 15-173), M. MARTIN, Mme DUMONT, MM. RENONCOURT, CANIVET, Mme JEANNE-TELLIER, M. VASSARD Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

- Mme PERCHET à Mme TERLEZ
- Mme HOFFMANN à M. DUVERE (à partir de la délibération n° 15-172)
- Mme TOUMERT à Mme LANGEARD
- M. BAZIRE à Mme CARON-DOUBET (à partir de la délibération n° 15-172)
- Mme DJEMEL à M. PRIOLLAUD (à partir de la délibération n° 15-178)
- M. YUNG à Mme JEANNE-TELLIER (à partir de la délibération n° 15-174)
- Mme JULLIEN MITSIENO à M. CANIVET

ABSENTS : /

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

**DELIBERATION : N° 15-148**

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE (SDCI) - AVIS**

CERTIFIE EXECUTOIRE  
PAR TRANSMISSION EN SOUS-PREFECTURE  
DES ANDELYS  
PAR VOIE ELECTRONIQUE  
LE 7 DEC. 2015  
AFFICHE  
LE 7 DEC. 2015

Le Maire  
François-Xavier PRIOLLAUD

**N° 15-148**  
**SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION**  
**INTERCOMMUNALE (SDCI) - AVIS**



**RAPPORT**

M. le Maire rapporte que par courrier du 16 octobre 2015, M. le Préfet sollicite l'avis des collectivités sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Celles-ci doivent se prononcer dans les deux mois qui suivent la transmission du projet de schéma.

Le dernier volet de la réforme territoriale engagée en 2014 est constitué de la loi du 7 août 2015 dite loi « NOTRe » qui fixe un seuil minimum de 15 000 habitants pour les EPCI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le périmètre de l'Agglomération Seine-Eure, qui réunit 37 communes représentant près de 70 000 habitants, n'est pas impacté par la proposition de schéma présentée par Monsieur le Préfet de l'Eure.

Les membres du conseil municipal sont donc invités à se prononcer sur le projet précité.

**DECISION**

**LE CONSEIL**, ayant entendu le rapporteur, et après en avoir délibéré,

**VU**

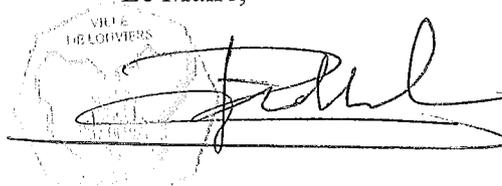
- la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe
- le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5210-1-1
- le courrier de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 16 octobre 2015, reçu le 22 octobre 2015
- le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015)

**DONNE UN AVIS FAVORABLE** sur l'ensemble du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015).

**SE LAISSE TOUTEFOIS** la possibilité de discuter d'hypothèses de fusion avec les Communautés voisines de l'Agglomération Seine-Eure, qui ne sont pas impactées par le schéma.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour copie conforme  
Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "VILLE DE LOUVIERS" at the top and "Maire" at the bottom. The signature is a cursive script that starts with a large 'F' and ends with a long horizontal stroke.

François-Xavier PRIOLLAUD

COMMUNE de LE MANOIR SUR SEINE

27460 LE MANOIR-sur-SEINE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	13

Date de la convocation  
02/12/2015

Date d'affichage  
14/12/2015

Objet de la délibération  
avis sur le projet de schéma  
départemental de  
coopération  
intercommunale

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 14/12/2015

et publication ou notification  
du 14/12/2015

Maire

PONS Jacqueline

Signature et cachet

L'an deux mille QUINZE

et le MARDI 08 DECEMBRE à 18 heures, 00

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence

de Madame PONS Jacqueline, Maire

Présents : Mmes PONS, ANDRZEJEWSKI, PETIT, VITIS, LEGRAND, GRENIER,  
CHERON ;  
Mrs BAYART, SALENTEY, HALTCHAZIAN

Absents : Mme BOUTIN a donné pouvoir à M. BAYART, M. DEFLINE C. à Mme PONS  
J., M. HOBBE à M. SALENTEY J.M.,  
M. DEFLINE Alain non représenté.

Secrétaire(s) de séance : Mme VITIS Maud

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le  
22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal  
est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale  
proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit  
être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal émet un AVIS FAVORABLE sur le projet départemental de  
coopération intercommunale proposé par le préfet.

Ainsi fait et délibéré,

Le Manoir-sur-Seine, le 14 décembre 2015

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE MESNIL JOURDAIN**

Séance du 7 décembre 2015

L'an deux mille quinze le sept décembre à 20 heures 30 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme NOS Guillemette , Maire.

**Présents** Mrs LABIGNE Bertrand, LEGRAND Philippe , LESUEUR Philippe, LABIGNE François, SAUVAGERE Michel, JONCQUEZ Marc,  
Mmes NOS Guillemette, DUGARD Patricia,

**Absent** : GILLES Pierrick, PELLETIER Frédéric, COQUELIN Maryline,

**Pouvoir** : néant

Madame DUGARD Patricia assure le secrétariat de séance.

Nombre de présents au Conseil Municipal : 8

Nombre en exercice : 11

Nombre qui ont pris part à la délibération : 8

**OBJET : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

Mme NOS informe le conseil municipal que Monsieur le Préfet de l'Eure a transmis à la commune, par courrier en date du 16 octobre 2015, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et invite le conseil municipal à exprimer un avis sur ce dossier.

Cet avis est exprimé conformément aux dispositions prévues par la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe. La collectivité a deux mois, à compter de la réception du projet de schéma, pour délibérer.

Mme NOS précise que le périmètre de l'Agglomération Seine-Eure n'est pas impacté par la proposition de schéma présentée par Monsieur le Préfet de l'Eure.

Les membres du conseil municipal sont donc invités à se prononcer sur le projet précité.

**DECISION**

**Le conseil municipal**, ayant entendu le rapporteur et délibéré,

**VU** la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5210-1-1

**VU** le courrier de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 16 octobre 2015, reçu le 23 octobre 2015

**VU** le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015)

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

**DONNE** un avis favorable par 3 voix

**DONNE** un avis défavorable par 1 voix

**ABSTENTIONS** : 4

Sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal proposé par le préfet, en précisant que les grands territoires éloignent le citoyen de sa commune et cassent le tissu social.

Le Maire,  
G.NOS

T 14

MAIRIE DE MONTAURE  
24 DEC 2015  
MONTAURE

**Mairie de MONTAURE**  
144, rue du 8 Mai 1945  
27400 MONTAURE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 08/12/2015

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTAURE légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mr Jacky FLEITH, Maire.

Nombre d'élus :  
Présents : 13  
Votants : 14  
En exercice : 15

**Étaient présents** : Messieurs Jacky FLEITH ; Jean-Pierre PERIER ; Olivier GUERRE ; Jérôme JEANNOT ; Hubert de la HAYE ; Thierry LECOMTE ; Bruno FOGLIAZZA ; Mesdames Marie-Claude SASSINE ; Marie-José DUE ; Elodie NICOLAS ; Myriam MARCENY ; Jeanine FOLLAIN ; Martine PIOLINE ;  
**Absentes excusées** : Mme ROBERT Aline ;  
Mme Nicole LABICHE ayant donné procuration à Mr Olivier GUERRE ;  
**Secrétaire** : Hubert de la HAYE

**1°) AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Le Conseil,

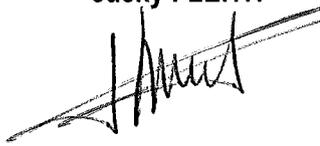
VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5210-1-1 ;  
VU le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le XX octobre 2015 ;  
**Considérant qu'en** application de l'article L.5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;  
**Considérant que** ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Remarque des élus : les conseillers municipaux auraient souhaité se prononcer uniquement au niveau de la CASE, du fait d'une meilleure connaissance territoriale. La somme des délibérations communales au niveau de chaque E.P.C.I. aurait apporté une réponse d'ensemble à la question de Monsieur le Préfet.

Après en avoir délibéré,

**EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdit.**

Le Maire  
Jacky FLEITH  
  


REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Eure

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **PINTERVILLE**

Séance du **16 novembre 2015**

Nombre de conseillers	
- en exercice	<b>15</b>
- présents	<b>13</b>
- votants	<b>13</b>
- absents	<b>2</b>
- exclus	<b>0</b>

L'an deux mille quinze, le 16 novembre à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. D. DAGOMET.

**Etaient présents : MM.**

ARSA C., LANNIER M., BENAUD G., JOURDAIN F., THOMAS M., MARTINEZ-GIL H., BAKER-LE FAY J., PARIS A., DEFRANCE C., POCHON E., LE FALHER N., CHIRILCENCO H.. Absents excusés : MARC P., TORRE M..

Date de convocation :

**12 novembre 2015**

Date d'affichage :

**12 novembre 2015**

M. ARSA C. a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

## OBJET

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - INTERCOMMUNALITE - ADMINISTRATION GENERALE - Avis du conseil municipal sur le projet de Schéma Départemental de Coopération

## RAPPORT

M. le Maire informe le conseil municipal que Monsieur le Préfet de l'Eure a transmis à la commune, par courrier en date du 16 octobre 2015, reçu le 22 octobre 2015, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015) et invite le conseil municipal à exprimer un avis sur ce dossier.

Cet avis est exprimé conformément aux dispositions prévues par la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe. La collectivité à deux mois, à compter de la réception du projet de schéma, pour délibérer.

M. le Maire précise que le périmètre de l'Agglomération Seine-Eure n'est pas impacté par la proposition de schéma présentée par Monsieur le Préfet de l'Eure.

Les membres du conseil municipal sont donc invités à se prononcer sur le projet précité.

## DECISION

PRÉFECTURE DE L'EURE

23 DEC. 2015

ARRIVÉE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Evreux le 17 novembre 2015 et publication ou notification du 17 novembre 2015



Le conseil municipal, ayant entendu le rapporteur et délibéré,

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5210-1-1

VU le courrier de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 16 octobre 2015, reçu le 22 octobre 2015

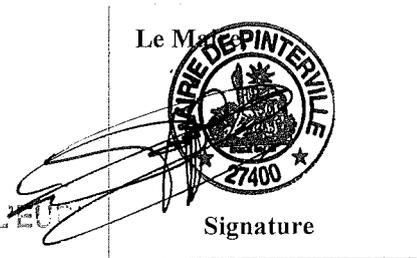
VU le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015)

DONNE un avis défavorable sur l'ensemble du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015)

REMARQUE la possibilité de fusionner avec les Communautés voisines de l'Agglomération Seine-Eure, qui ne sont pas impactées par le schéma.

PRÉFECTURE DE L'EURE

23 DEC. 2015  
ARRIVÉE



Commune de **PITRES**  
(Eure)

**Extrait du Registre  
Des Délibérations  
Du Conseil Municipal**

République Française

**SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2015**

DATE DE SEANCE  
**20 novembre 2015**

DATE DE CONVOCATION  
**12 novembre 2015**

DATE D’AFFICHAGE

NOMBRE DE CONSEILLERS  
En exercice : 19  
Présents : 12  
Procuration(s) : 03  
VOTANTS : 15

Le Maire certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-Préfecture des Andelys au titre du contrôle de légalité le :  
Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés  
Le Maire,

L’an deux mil quinze et le 20 novembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean CARRE, Maire

Présents : Chantale PICARD, Christophe PETIT, Adjoint, Michel MAILLE, Evelyne CLASTERE, Gianni LEFEBVRE, Stéphanie HOUDMON, Mickaël VIGOR, Mélissa LORIAUX, Florence LAMBERT, René DREAN, Nadège LEVEE

Absents excusés représentés : Dominique CAILLE par Chantale PICARD - Nicolas ROGER par Gianni LEFEBVRE – Jérôme RAVIN par Florence LAMBERT

Absents excusés : Marie DUMONT, Véronique GAVELLE, Yannick DEBIN, Céline DEBUIGNY

Secrétaire de séance : Christophe PETIT a été élu secrétaire

Objet de la délibération n° 2015 - 63

**AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Préfet de l’Eure a transmis à la commune, par courrier en date du 16 octobre 2015 reçu le 22 octobre 2015, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015) et invite le Conseil Municipal à exprimer un avis sur ce dossier.

Cet avis est exprimé conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe. La collectivité à deux mois, à compter de la réception du projet de schéma pour délibérer.

Monsieur le Maire précise que le périmètre de l’Agglomération Seine-Eure n’est pas impacté par la proposition de schéma présentée par Monsieur le Préfet de l’Eure.

Les membres du Conseil Municipal sont donc invités à se prononcer sur le projet précité.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l’unanimité :

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territorial de la République, dite loi NOTRe

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l’article L5210-1-1,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de l’Eure en date du 16 octobre 2015, reçu le 22 octobre 2015,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (version du 15 octobre 2015),

DONNE un avis favorable sur l’ensemble du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015)

SE LAISSE la possibilité de discuter d’hypothèses de fusion avec les Communautés voisines, voire de communes (à compter du 01 janvier 2017) de l’Agglomération Seine-Eure, qui ne sont pas impactées par le Schéma.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l’Eure en application de l’article 3 de la loi du 2 mars 1982.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Le Maire,  
Jean CARRÉ



**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Commune de Pont de l'Arche**



<b>Séance du</b> 14 décembre 2015	Le quatorze décembre deux mille quinze à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 décembre 2015, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.
<b>Date de convocation</b> 4 décembre 2015	<u>Étaient présents</u> : Angélique CHASSY, Albert NANIYOULA, Marie-Christine CALMON, Daniel BREINER, Carole HERVAGAUT, Nicolas BOUILLON, Cédric VIGUERARD, Marie-Claude LAURET, Pascal MARIE, Véronique BERTRAND, Hervé CASTEL, Myriam RASSE, Nicolas LECARFF, Caroline VIDEMENT, Corentin LECOMTE, Marie-Paule FORET, Patrick BELLAMY, Florence COUDOUX, Christophe OTERO, Maryvonne DAVOT, Mikaël POLARD, Hervé LOUR, Doris PERREAUX
<b>Nombre de Conseillers</b> En exercice 27 Présents 24 Votants 27	<u>Absents ayant donné pouvoir</u> : Chantal MOULIN à Pascal MARIE, Cédric NIAUDEAU à Nicolas LECARFF, Valérie FORFAIT à Hervé LOUR <u>Secrétaire de séance</u> : Myriam RASSE

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**15.83 - INTERCOMMUNALITE - Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**  
*Rapporteur : Richard JACQUET*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5210-1-1,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet,

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis FAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité :

Votants	27
Pour	22
Contre	3
Abstentions	2

*Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.*

Certifié conforme et exécutoire  
Le Maire de Pont de l'Arche  
Richard JACQUET

16  
Département de l'Eure  
Arrondissement des ANDELYS  
Canton de VAL DE REUIL  
MAIRIE de POSES  
(27740)



Date de convocation  
2 Novembre 2015  
Date d'affichage  
2 Novembre 2015

Nombre de conseillers  
en exercice ..... 15  
présents ..... 09

votants ..... 11

Actes 2014/15  
N° VII 2015 - 03  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
L'an deux mil quinze, le **Vendredi 6 Novembre** à dix-neuf heures; le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur PIEDNOËL Didier, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs DUVERNAY Francis, FRERET Annabel, GLANCER Yaël, HILLAIRE Sophie, LENFANT James, MOREL Simone, PIEDNOËL Didier, TOURNÉ Murielle, WAECHTER Maryline.

Absents excusés : DEVLIES-OGER Richard, DORDET Mylène, HADJ-DAHMANE Bouamra, HERVIEUX Sophie, JIMONET Thierry, WAECHTER Aurélien

Pouvoir de : JIMONET Thierry à LENFANT James, WAECHTER Aurélien à WAECHTER Maryline.

Formant la majorité des membres en exercice  
Secrétaire de séance : GLANCER Yaël

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - INTERCOMMUNALITÉ - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Avis du conseil municipal sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur le Préfet de l'Eure a transmis à la commune, par courrier en date du 16 octobre 2015, reçu le 22 octobre 2015, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015) et invite le conseil municipal à exprimer un avis sur ce dossier.

Cet avis est exprimé conformément aux dispositions prévues par la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe. La collectivité à deux mois, à compter de la réception du projet de schéma, pour délibérer.

Monsieur le Maire précise que le périmètre de l'Agglomération Seine-Eure n'est pas impacté par la proposition de schéma présentée par Monsieur le Préfet de l'Eure.

Les membres du conseil municipal sont donc invités à se prononcer sur le projet précité.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré et POUR : 10 Abstention : 1**

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe  
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5210-1-1

VU le courrier de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 16 octobre 2015, reçu le 22 octobre 2015

VU le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015)

**DONNE** un avis favorable sur l'ensemble du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015)

**SE LAISSE** la possibilité de discuter d'hypothèses de fusion avec les Communautés voisines de l'Agglomération Seine-Eure, qui ne sont pas impactées par le schéma

Fait et délibéré à POSES, le 6 Novembre 2015.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,  
Didier PIEDNOËL



La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa transmission en préfecture le  
- informe qu'en vertu de l'article R461-1 du code de la justice administrative la présente décision peut faire l'objet de recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze, le vingt six octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de *Madame TERNISIEN Nadine*

Date de Convocation : 19/10/2015

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Votants : 13

Etaient Présents :

Messieurs :

FORT Gildas – GODEFROY Christian - HOPPE Emmanuel – MAUGER Marcel -  
PALENZUELA René - PETEL Bertrand - ROBERT Bruno - THIFAGNE Guillaume.

Mesdames :

AUGNET Corinne - MARC Stéphanie - TERNISIEN Nadine.

Pouvoir de :

Monsieur PATTYN Stéphane à Monsieur GODEFROY Christian

Monsieur SAUNIER Pascal à Monsieur FORT Gildas

Absente :

Madame WARCHOL Claudine

Secrétaire de séance :

Monsieur FORT Gildas

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION**  
**INTERCOMMUNALE (SDCI)**

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5210-1-1,

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale reçu le 26 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de SDCI proposé par le Préfet,

Considérant que ce projet a été reçu le 26 octobre 2015 et que l'avis du Conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception,

Après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet.

PRÉFET DE L'EURE

30 OCT 2015

ARRIVÉE

7/14

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de l'EURE - Arrondissement des Andelys**  
**Canton de Val de Reuil**  
**Commune de Tournedos sur Seine**

L'an deux mille quinze, le vendredi vingt novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRUN Jean-Philippe - Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS**

- |                          |                        |
|--------------------------|------------------------|
| - M. PICARD Jean-Charles | - Mme HALBOUT Agnès    |
| - M. DUVAL Jean-Claude   | - M. JORNOD Eric       |
| - M. BRUN Jean-Philippe  | - M. MONNIER Sylvestre |

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément à l'article L.121.14 du Code des Communes, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame HALBOUT Agnès ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 16 novembre 2015  
Date de réunion : 20 novembre 2015  
Date d'affichage : 20 novembre 2015

**Nombre de Membres du Conseil Municipal 6 - En Exercice 6 - Vote - 6**

**OBJET : DELIBERATION POUR L'AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE.**

DELIBERATION N°24 du 20 novembre 2015.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212706519-20151120-DE24-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2015  
Publication : 07/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de l'EURE - Arrondissement des Andelys**  
**Canton de Val de Reuil**  
**Commune de Tournedos sur Seine**

OBJET : DELIBERATION POUR L'AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE. (SUITE)

DELIBERATION N°24 du 20 novembre 2015.

**RAPPORT :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur le Préfet de l'Eure a transmis à la commune, par courrier en date du 16 octobre 2015, reçu le 28 octobre 2015, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015) et invite le conseil municipal à exprimer un avis sur ce dossier.

Cet avis est exprimé conformément aux dispositions prévues par la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE. La collectivité à deux mois, à compter de la réception du projet de schéma, pour délibérer.

Monsieur le Maire précise que le périmètre de l'Agglomération Seine-Eure n'est pas impacté par la proposition de schéma présentée par Monsieur le Préfet de l'Eure.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote.

Les membres du conseil municipal sont donc invités à se prononcer sur le projet précité.

**DÉCISION :**

**Le conseil municipal**, ayant entendu le rapporteur et délibéré,

**VU** la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5210-1-1.

**VU** le courrier de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 16 octobre 2015, reçu le 28 octobre 2015.

**VU** le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015).

**DONNE** un avis favorable sur l'ensemble du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015).

**SE LAISSE** la possibilité de discuter d'hypothèses de fusion avec les communautés voisines de l'Agglomération Seine-Eure, qui ne sont pas impactées par le schéma.

**Il en résulte :** 6 Présents  
6 Votants  
6 Voix POUR

Sur quoi statuant la présente délibération est adoptée à l'unanimité  
Fait et délibéré les jours mois et ans susdits  
Fait à Tournedos sur Seine, le 20 novembre 2015

Le Maire  
M Jean-Philippe BRUN



T 14

**Commune de LA VACHERIE**

Département de l'Eure Canton de Louviers Sud  
Arrondissement Les Andelys

**2015 - 029**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 23 novembre 2015**

**Nombre de membres :**

Afférents : 11

En exercice : 15

Qui ont pris part : 11

**Date de la convocation :**

12/11/2015

**Date d'affichage :**

12/11/2015

**Objet de la délibération :**

**Avis sur le projet de  
schéma départemental  
de coopération  
intercommunale (SDCI)**

L'an deux mille quinze le vingt-trois novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de La Vacherie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en la maison commune, sous la présidence de **COURANT Jean-Claude**, Maire.

**Membres présents :** Mme LEMONNIER Maryvonne, Mme LE ROUSSEAU Audrey, Mme ROLLAND Sylviane, Mme ROULAND Joëlle, M. DUPONT Alain, Mr DRANCEY François, M. BASTIANELLI Claude, M. GUITTARD Jean-Luc, M. CARPENTIER Bruno, M. BLANFUNE Bruno.

**Absents :** M. AMETTE Jean-Luc, Mme GABOREAU Anne-Marie, Mme THOMMERET Nathalie, Mme LARDEAU France.

**Pouvoirs :** Nathalie THOMMERET a donné pouvoir à J-C COURANT.

**Secrétaire de séance :** Mme Audrey LE ROUSSEAU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur le Préfet de l'Eure a transmis à la commune, par courrier en date du 16 octobre 2015, reçu le 22 octobre 2015, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015) et invite le conseil municipal à exprimer un avis sur ce dossier.

Cet avis est exprimé conformément aux dispositions prévues par la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe. La collectivité à deux mois, à compter de la réception du projet de schéma, pour délibérer.

M. le Maire précise que le périmètre de l'Agglomération Seine-Eure n'est pas impacté par la proposition de schéma présentée par Monsieur le Préfet de l'Eure.

Les membres du conseil municipal sont donc invités à se prononcer sur le projet précité.

**DECISION**

**Le conseil municipal**, ayant entendu le rapporteur et délibéré,

**VU** la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5210-1-1

**VU** le courrier de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 16 octobre 2015, reçu le 22 octobre 2015

**VU** le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015)

**DONNE** un avis favorable sur l'ensemble du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Le maire,  
**Jean-Claude COURANT**



## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE SEANCE</b> 18 décembre 2015	
<b>DATE DE CONVOCATION</b> 11 décembre 2015	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b> 28 décembre 2015	
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	
EN EXERCICE	33
PRESENTS	26
PROCURATION(S)	7
<u>VOTANTS</u>	33

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité le :

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le, DIX-HUIT DECEMBRE DE L'AN DEUX MILLE QUINZE à 20H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique à la mairie, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Etaients présents :** MM. COQUELET, LECERF, N'DIAYE, LEGO, GHOU, BOURBAULT, COPLO, CHARLES, BARBOSA, OULHISSE, ROUSSEAU, AMSALEM, LOZE.  
Mmes DUVALLET, BENAMARA, DORDAIN, NIAUX, BOUDART, COMBES, CHAMOUMA, REBOURS, SCHREIBER, DUMONTIER, POUHE, JOURDAN, BUCARD.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Etaients excusé(e)s :** Mmes SCHREIBER, POUHE ; MM. CANCALON, BARBOSA, OULHISSE, FLIOU, BALUT (départ à 21h00 après la question n°1).

**Absent(e)s :**

**Avaient donné pouvoir :** M. CANCALON à Mme BENAMARA ; Mme SCHREIBER à Mme DUVALLET ; M. BARBOSA à M. COQUELET ; M. OULHISSE à M. LECERF ; Mme POUHE à Mme DUMONTIER ; M. FLIOU à M. BOURBAULT ; M. BALUT à M. JAMET.

M. Grace LOUBASSOU

est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. BARBE, CAUMONT, AURIERES, FONTAINE, TRISTANT, TOUTAIN, REGNAULT et Mmes BATAILLE, MARIEN, LAMBERT.

Délibération transmise à :

- Service urbanisme
- Services techniques
- Direction générale des services

### Délibération n° 14

#### PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (S.D.C.I.) DU DEPARTEMENT DE L'EURE – AVIS

M. le Maire expose au Conseil municipal :

Monsieur le Préfet de l'Eure a transmis à la commune, par courrier en date du 16 octobre 2015, reçu le 22 octobre 2015, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015) et invite le Conseil municipal à exprimer un avis sur ce dossier (ci-annexé).

Cet avis est exprimé conformément aux dispositions prévues par la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe. La collectivité a deux mois, à compter de la réception du projet de schéma, pour délibérer.

Les membres du Conseil municipal sont donc invités à se prononcer sur le projet précité.

**Le Conseil municipal,**  
Après en avoir délibéré,

714

Préfecture

**DEPARTEMENT DE L'EURE**

**ARRONDISSEMENT DES ANDELYS**

**CANTON DE VAL DE REUIL**

**COMMUNE DU VAUDREUIL**

N° 111

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 23.11.2015	<i>L'an deux mille quinze</i> <i>Le 30 novembre à vingt heures trente minutes</i>
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 07.12.2015	<i>Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Bernard LEROY</i>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b> En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 25	<u><i>Etaient présents :</i></u> Lise AUSSUDRE, Perrine BERTON, Marc BERTRAND, Annabelle BOUDIER, Véronique BREGEON, Sylvie BROSSOIS, Flore CHERON COHAN, Philippe DESRUES, Jean-Marie GUINDON, Marielle HANSER, Olivia HORNEZ, Anne KALONJI, Bernard LEROY, Didier LEVASSEUR, Sylviane LORET, Patrick MADROUX, Christophe MAUDUIT, Emmanuel MAYEUR, Thomas QUICHON, Karine ROUBLIQUE, Vincent SAIGRE, Virginie SPEYBROUCK
<b>OBJET :</b>  <b>Avis relatif au projet de schéma départemental de coopération intercommunale</b>	Formant la majorité des membres en exercice.  <u><i>Avaient donné pouvoir :</i></u> Jérôme LESUEUR à Emmanuel MAYEUR Eric BORDET à Véronique BREGEON Béatrice PRIEUX PERANIC à Jean-Marie GUINDON  <u><i>Etaient absents excusés :</i></u> Yann LEGROS, Antoine BELHACHE,  M. Vincent SAIGRE a été élu secrétaire

PRÉFECTURE DE L'EURE  
09 DEC. 2015  
ARRIVÉE

Accusé de réception en préfecture  
027-212705289-20151130-2015-111-DE  
Date de télétransmission : 04/12/2015  
Date de réception préfecture : 07/12/2015

M. le Maire informe le conseil municipal que Monsieur le Préfet de l'Eure a transmis à la commune, par courrier en date du 16 octobre 2015, reçu le 22 octobre 2015, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015) et invite le conseil municipal à exprimer un avis sur ce dossier.

Cet avis est exprimé conformément aux dispositions prévues par la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe. La collectivité à deux mois, à compter de la réception du projet de schéma, pour délibérer.

M. le Maire précise que le périmètre de l'Agglomération Seine-Eure n'est pas impacté par la proposition de schéma présentée par Monsieur le Préfet de l'Eure.

Les membres du conseil municipal sont donc invités à se prononcer sur le projet précité.

Le conseil municipal, ayant entendu le rapporteur et délibéré,

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5210-1-1

VU le courrier de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 16 octobre 2015, reçu le 22 octobre 2015

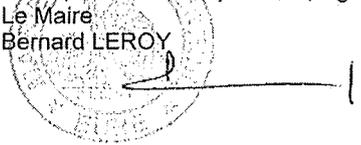
VU le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015)

DONNE un avis favorable sur l'ensemble du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015)

SE LAISSE la possibilité de discuter d'hypothèses de fusion avec les Communautés voisines de l'Agglomération Seine-Eure, qui ne sont pas impactées par le schéma

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

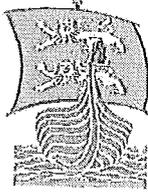
Le Maire  
Bernard LEROY



## DEPARTEMENT DE L'EURE

Arrondissement d'EVREUX  
Canton de LOUVIERS Nord

Mairie de VIRONVAY



## NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal :	10
En exercice :	11
Qui ont pris part à la délibération :	10

Date de la convocation :	26/11/2015
Date d'affichage :	26/11/2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de VIRONVAYSéance du 1<sup>er</sup> Décembre 2015

L'an deux mil quinze, le 1<sup>er</sup> décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence et en qualité de doyen de l'assemblée :

Jean Claude CHRISTOPHE

Présents : MM. CHRISTOPHE, PHILIPPE, FERRER, BEAUCHAMP, VIEL, DAUVIEL et Mmes LEFEBVRE, PALAIS, DELAUNAY.

Absents excusés : Mrs LEMAIRE et PLOT

Pouvoir : M. Eric LEMAIRE à M. Claude PHILIPPE

A été nommé(e) secrétaire : Mr Didier VIEL

**OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE SDCI**

N°: 46-2015

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur le Préfet de l'Eure a transmis à la commune, par courrier en date du 16 octobre 2015, reçu le 22 octobre, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015) et invite le conseil municipal à exprimer un avis sur ce dossier.

Cet avis est exprimé conformément aux dispositions prévues par la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe. La collectivité à deux mois, à compter de la réception du projet de schéma, pour délibérer.

Monsieur le Maire précise que le périmètre de l'Agglomération Seine-Eure n'est pas impacté par la proposition de schéma présentée par Monsieur le Préfet de l'Eure.

Les membres du conseil municipal sont donc invités à se prononcer sur le projet précité.

**DECISION :** Le conseil municipal, ayant entendu le rapporteur et délibéré,

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5210-1-1

VU le courrier de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 16 octobre 2015, reçu le 22 octobre 2015

VU le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015)

DONNE un avis favorable sur l'ensemble du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (version du 15 octobre 2015)

SE LAISSE la possibilité de discuter d'hypothèses de fusion avec les Communautés voisines de l'Agglomération Seine-Eure, qui ne sont pas impactées par le schéma

Pour copie conforme

Fait les : jour, mois, et an, ci-dessus et les membres présents ayant signé au registre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212706972-20151201-46-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2015

Le Maire  
J-C CHRISTOPHE.

